

<http://snetap-fsu.fr/Stress-au-travail-etes-vous-concerne-e.html>



# Stress au travail : êtes-vous concerné.e ?

- Les Dossiers - Santé et Sécurité au Travail -

Date de mise en ligne : vendredi 12 janvier 2018

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

[Le dossier "stress au travail"](#) réalisé par le secteur Affaires individuelles du SNETAP-[FSU](#). (fiche à remplir)

[Affiche "stop harcèlement "](#) du SNETAP-FSU

## Ne restez pas isolé .e

En cas de de tresse n'he sitez pas a consulter le me decin du travail,

Vous pouvez aussi adresser a l'administration une demande de protection telle que pre vue a l'article 11 de la loi 83-634 du 13.07.83 : « ... la collectivite publique est tenue de prote ger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient e tre victimes a l'occasion de leurs fonctions, et de re parer, le cas e che ant, le pre judice qui en re sulte... »

## Ce que fera le SNETAP-[FSU](#)

De s re ception de votre dossier vous serez contacte .e, le groupe permanent "stress et harce lement" expertisera votre dossier et fera des propositions pour vous aider a de nouer la situation.

Si la situation l'exige le bureau national sera saisi et interviendra en concertation avec vous.)